

Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

*L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA*

Présents : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 11

Représentés: Bernadette PORTAL

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

**Objet: Vote du compte de gestion - lot_croisette_ii -
DE_2017_007**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2017
015-211502315-20170331-DE_2017_007-DE

Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA

Présents : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Représentés: Bernadette PORTAL

Votants: 11

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Vote du compte administratif - lot_croisette_II -
DE_2017_008

Le Conseil Municipal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre BILA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 817.17				16 817.17	
Opérations exercice						
Total	16 817.17				16 817.17	
Résultat de clôture	16 817.17				16 817.17	
Restes à réaliser						
Total cumulé	16 817.17				16 817.17	
Résultat définitif	16 817.17				16 817.17	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA

Présents : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 11

Représentés: Bernadette PORTAL

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Vote du compte de gestion - eau_talizat -
DE_2017_009

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA

Présents : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 11

Représentés: Bernadette PORTAL

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Vote du compte administratif - eau_talizat -
DE_2017_010

Le Conseil Municipal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pierre BILA, 1er Adjoint après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 438.73		17 326.19		55 764.92
Opérations exercice	59 633.32	35 765.76	91 806.78	107 987.02	151 440.10	143 752.78
Total	59 633.32	74 204.49	91 806.78	125 313.21	151 440.10	199 517.70
Résultat de clôture		14 571.17		33 506.43		48 077.60
Restes à réaliser	177 479.24	81 575.00			177 479.24	81 575.00
Total cumulé	177 479.24	96 146.17		33 506.43	177 479.24	129 652.60
Résultat définitif	81 333.07			33 506.43	47 826.64	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre BILA

Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Bernadette PORTAL
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau_talizat - DE_2017_011

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 33 506.43

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17 326.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	27 788.48
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 180.24
Résultat cumulé au 31/12/2016	33 506.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	33 506.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	33 506.43
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 14
*L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA*

Présents : 11
Représentés : 1
Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Votants : 11
Représentés : Bernadette PORTAL
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

**Objet: Vote du compte de gestion - Commune Talizat -
DE_2017_012**

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA

Présents : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme
COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Votants: 11

Représentés: Bernadette PORTAL

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Vote du compte administratif - talizat -
DE_2017_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre BILA , 1er Adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pierre BILA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

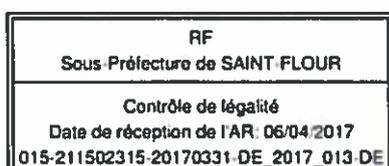
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	44 863.85			23 051.30	44 863.85	23 051.30
Opérations exercice	471 360.76	501 688.10	512 899.85	779 075.33	984 260.61	1 280 763.43
Total	516 224.61	501 688.10	512 899.85	802 126.63	1 029 124.46	1 303 814.73
Résultat de clôture	14 536.51			289 226.78		274 690.27
Restes à réaliser	364 562.92	136 700.00			364 562.92	136 700.00
Total cumulé	379 099.43	136 700.00		289 226.78	364 562.92	411 390.27
Résultat définitif	242 399.43			289 226.78		46 827.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre BILA

Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 11

Présents : Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Bernadette PORTAL
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - talizat - DE_2017_014

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

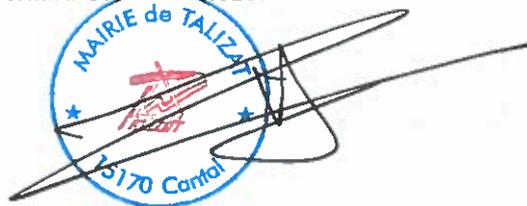
excédent de 289 226.78

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	23 051.30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	251 692.89
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	266 175.48
Résultat cumulé au 31/12/2016	289 226.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	289 226.78
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	242 399.43
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	46 827.35
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Bernard CHAMBARON, Pierre BILA

Présents : 11

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Représentés: Bernadette PORTAL

Votants: 12

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: FISCALITE LOCALE DIRECTE : Taux d'imposition -
DE_2017_015

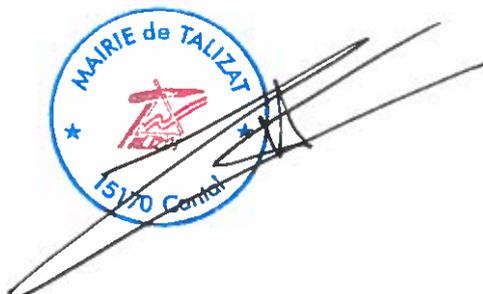
Considérant le produit fiscal attendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (9 pour et 3 contre) d'augmenter les
taux d'imposition par rapport à l'année 2016 et d'appliquer les nouveaux taux ci-dessous :

PRODUITS RESULTANT DES TAUX VOTES ET PRODUIT FISCAL ATTENDU

Taxes	Base 2017	Taux 2017	Produits
Taxe d'habitation	503 500	5.83 %	29 354
Taxe foncière (bâti)	455 100	14.42 %	65 625
Taxe foncière (non bâti)	66 000	58.17 %	38 392
TOTAL			133 371

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2017 015-211502315-20170331-DE 2017_015-DE

Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre BILA

Présents : 11
Représentés : 1
Votants : 12

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Bernadette PORTAL
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: Budgets primitifs 2017 : Commune-Eau-Lotissement la Croisset II - DE_2017_016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les budgets primitifs 2017 ci dessous :

COMMUNE

-Section de fonctionnement : équilibre en dépenses et en recettes 772 536.35 € dont 261 587.56 € de virement à la section d'investissement.

- Section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes à 816 017.38 € dont 364 562.92 € restes à réaliser dépenses, 136 700 € restes à réaliser recettes et 242 399.43 au compte 1068.

EAU

- Section de fonctionnement : équilibre en dépenses et recettes 135 755.39 € dont 33 506.43 € de résultat reporté et 36 480.68 € de virement à la section d'investissement.

- Section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes à 272 012.45 € dont 177 479.24 € restes à réaliser dépenses et 81 575.00 € restes à réaliser recettes.

LOTISSEMENT LA CROISSETTE II

- Section de fonctionnement : équilibre en dépenses et recettes : 16 817.17 €

- Section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes : 16 817.17 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre BILA

Présents : 11
Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,

Représentés : 1
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Votants : 12
Représentés : Bernadette PORTAL

Excusés :

Absents : Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION APE TALIZAT - DE_2017_017

Monsieur le Maire expose que l'Association des Parents d'élèves de l'école de Talizat sollicite une subvention exceptionnelle pour la Classe de Mer du 29 mai au 2 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 60 € par enfant domicilié à Talizat ce qui fait un effectif de 30 enfants.

Le Conseil Municipal décide donc de verser 1 800 € à l'association des Parents d'Elèves de Talizat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2017 015-211502315-20170331-DE_2017_017-DE

Séance du vendredi 31 mars 2017

Date de la convocation : 30 mars 2017

Membres en exercice :
14

*L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Pierre BILA*

Présents : 11

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,

Représentés: 1

Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Gilles ENGELVIN, Jean-Paul
POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Votants: 12

Représentés: Bernadette PORTAL

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Patrice CRISPOUL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FAYON

20 heures 30

**Objet: SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 -
DE_2017_018**

Le Conseil Municipal inscrit au budget primitif une somme totale de 17 000 € destinée aux associations de
TALIZAT répartie de la façon suivante :

Club du 3^{ème} âge 610.00 €

Association Sportive Talizatoise 1000 €

AFN 680.00 €

Chasse 700 €

Talizat Terroir 5400 €

Comice Agricole 50.00

Jeunesse et Sports 1000 €

Ecole APE 3300+1800 = 5100 €

Apc Cantine 1100 €

Danse Talizatoise 400 €

Non affectée 960 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON

